

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Motion s'opposant au projet d'ouverture d'une école privée « hors contrat » sur la commune d'Hauteville-Lompnes à la prochaine rentrée scolaire 2018/2019

Séance du 5 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt-neuf mai deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27.

Membres présents : MM. ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEAIS Didier, CHAPUIS Gérard, FERRARI Jean, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TREUVELOT Catherine.

Membres absents excusés : M. ZANI Guy (représenté par M. CHAPUIS Gérard), Mmes LETRAY Marie-Odile (représentée par M. PIFFADY Philippe), ROTARU Maria (représentée par Mme ROSIER Nicole), TRAINI Marie (représentée par M. ARGENTI Bernard).

Membres absents : MM. CHARVOLIN Roch, HARNAL Sébastien, RENAUD Jean-Xavier, Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie.

Secrétaire de séance : Mme PALAZZI-ZANI Nelly.

Soit : 18 présents, 4 pouvoirs.

Monsieur Le Maire d'Hauteville-Lompnes et l'ensemble des Elus réunis attirent l'attention des instances supérieures et référentes en matière d'Education, quant à l'ouverture d'une Ecole Privée « Hors Contrat » sur la commune d'HAUTEVILLE-LOMPNES, à la prochaine Rentrée scolaire 2018-2019 :

- Ils prennent acte de cette décision et respecteront le choix des familles, mais ne peuvent la cautionner ;
- Ils expriment leurs nombreuses interrogations quant aux simplicités accordées au fonctionnement de ces structures « ... sans contrainte de programme, de classes d'âges et d'emplois du temps... » et font part de leur incompréhension totale quant aux obligations croissantes, rappelées régulièrement par la loi, pour toutes les écoles de la République, notamment en matière de sécurité ;
- Ils regrettent que la notion « d'effectifs » ne soit pas prise en compte et manifestent leur très vive inquiétude quant aux éventuelles suppressions de classes et de postes qui pourraient advenir, à postériori, sur l'ensemble des structures scolaires de la commune et du Plateau d'HAUTEVILLE ;
- Ils dénoncent enfin, le manque de concertation et l'impossibilité d'explicitier leur désaccord sur l'implantation d'une telle structure sur HAUTEVILLE-LOMPNES.

Après un certain débat, le Maire propose de voter une motion pour s'opposer à ce projet,

Le Conseil Municipal, hormis Mme JOLY Fabienne qui ne prend part au vote, après en avoir délibéré, à **20 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (Mme TREUVELOT Catherine)**, les pouvoirs étant engagés lors de cette délibération.

- **APPROUVE** la motion s'opposant au projet d'ouverture d'une école privée hors contrat avec l'Education Nationale sur la commune d'Hauteville-Lompnes.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Bernard ARGENTI.